



## Bureau Directeur du 26 janvier 2006

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Georges Format, Claude Perruchet,  
Alain Koubi

Excusés : Jean-Pierre Feuillan, Claude Scarsi, Jacques Taillefer

Assistent: Jean Férygnac, Francis Serex, Philippe Bana, Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 12h. La réunion se tient sous la forme d'une réunion téléphonique.

1 – Après avoir pris connaissance des dossiers de candidatures, le Bureau Directeur délègue :

- au Comité de la Sarthe (Le Mans) l'organisation du match France-Tunisie A masculins (12 avril 2006) ;

- à la Ligue de Lorraine (Nancy) l'organisation de la finale de la coupe de France masculine (6 mai 2006) ;

- à la Ligue du Nord – Pas de Calais (Dunkerque) l'organisation du stage franco-allemand Juniors masculins (du 6 au 14 juillet 2006).

2 – Suite à sa décision du 3 décembre relative à la dénonciation de l'ensemble des usages et accords atypiques existant au sein de la Fédération et concernant le personnel fédéral, le Bureau Directeur mandate maître André Souman pour préparer la procédure de dénonciation dans le respect des dispositions et obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur.

3 - Suite à la décision du Bureau Directeur du 14 décembre (voir procès verbal , point 3), le Président expose :

- que le propriétaire du garage (lot n° 617) dépendant de l'immeuble à Paris (13ème), 16 - 18, rue de la Glacière, actuellement loué par la Fédération, a chargé l'agence IMMOBILIERE PARIS V, à PARIS (75013), 13, boulevard d'Arago, de la vente de ce bien,

- que cette agence a informé la Fédération de l'intention de ce propriétaire de vendre au prix payable comptant de vingt et un mille euros (21.000 €), outre une commission d'agence, TVA incluse, de deux mille euros (2.000 €), ainsi que de l'éventuel nonrenouvellement du bail en suite d'une telle vente,

- qu'il serait en conséquence de bonne administration d'acquiescer ce bien,

- que conformément aux statuts, une telle acquisition doit obligatoirement être autorisée par une l'assemblée générale, la prochaine étant prévue les 7, 8 et 9 avril prochain, mais que dans l'intervalle et afin de fixer la volonté des parties il y a lieu de régulariser un avant contrat.

Après échange de vue, les membres du Bureau Directeur décident à l'unanimité de procéder à l'acquisition de ce garage et en conséquence, de donner tous pouvoirs au Président André Amiel, afin de régulariser l'avant contrat au prix ci-dessus indiqué avec prise en charge de la commission d'agence, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et sous la condition suspensive de l'approbation par l'assemblée générale de la Fédération de cette acquisition.

4 – Un élu de la FFHB et Cécile Mantel, responsable du service juridique, participeront à une réunion relative au sport professionnel organisée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative le 31 janvier prochain. Par ailleurs, la LNH y sera représentée par son Président Alain Smadja.

- 5 – Compte tenu de la situation financière de la Fédération, le Bureau Directeur
- décide de ne pas avoir recours à l'emprunt prévu pour le financement du projet informatique (voir procès verbal de l'assemblée générale fédérale des 15, 16, 17 avril 2005, point 38).
  - décide d'une aide aux Ligues régionales pour leur déplacement aux assises du Handball des 23, 24 et 25 juin 2006.

La séance est levée à 12h45.

Claude PERRUCHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the left.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' with a long, thin vertical stroke extending upwards from the 'M'.

Président de la FFHB